

du Consistoire protestant, le gouvernement est partisan, au point de vue religieux, de la liberté absolue ; mais de tous les cultes, le culte protestant est celui auquel vont de préférence les sympathies du gouvernement. »

On sait combien, en effet, le gouvernement français aime la liberté religieuse *absolue* ! Et que dit-on de sa préférence pour le culte protestant ?

Notre ministère des Postes procède un peu comme les persécuteurs de France : par des mesures successives, il alourdit sans cesse le joug de ses clients. On crie un peu à chaque aggravation du tarif postal, puis c'est tout : et chacun y va de son achat de plus en plus considérable de timbres-poste.

Voilà qu'on est en train de manquer la plus belle occasion de crier, à propos des récentes modifications du tarif. Personne ne dit rien, et ça passe comme une lettre à la poste, c'est le cas de le dire.

Pour ne parler que d'un détail particulier, sachez donc, ô Canadiens, que le tarif postal des livres et des brochures, pour le Canada, vient d'être doublé d'un trait de plume. Il en coûte maintenant un sou par 2 onces (au lieu de 4 onces comme auparavant) pour expédier de ces objets par la poste.

Comme il n'y avait plus déjà presque personne qui lisait des livres, à notre époque, il ne manquait plus que cette surtaxe pour accélérer l'extinction de la race des lecteurs.

Il n'y a maintenant qu'à remplir sa bibliothèque d'imitations de dos de livres ; ce sera moins dispendieux.

Quant aux gens qui ont besoin, pour leur santé, d'écrire des livres, nous les prions de s'en tirer comme ils pourront. Après tout, personne ne les empêchera d'en écrire — pour encombrer leur grenier.

La persécution religieuse en France

A propos des résistances aux proscriptionnaires en Bretagne, la *Semaine religieuse de Saint-Brieuc* a publié la note suivante :

« Nous n'avons pas conseillé aux victimes de la guerre de religion entreprise par le parti régnant d'appliquer aux pouvoirs établis la Déclaration des droits de l'homme et du